

ANTENNE OUEST COTENTIN DU CRPMEM NORMANDIE



COMPTE RENDU
COMMISSION COQUILLAGES
VENDREDI 9 FEVRIER 2018 A 14 H 30
Salle Christian Gautier
Halle à Marée de Granville

Présents :

Raphaël CHAYLA, Christophe CATHERINE, Yann GROSSE, Jimmy HERSENT, Steeve MARAIS, Guy MONTREUIL.

Yohann GUERIN et Philippe DESHAYES Mareyeurs

Raphaël SAUVE (OPN), Catherine PAUL (CRP N) Ghislaine HERVIEU (AOC CRP N) Laurence HEGRON MACE (SMEL) David SELLAM (DIRMer)

Absents excusés : Célia D'HERVE (DML 50) Pascal DELACOUR, Baptiste GUENON

Un tour de table des personnes présentes est effectué avant le début de la réunion.

- Réactualisation de la réglementation de pêche des bivalves.

Guy MONTREUIL précise que dans l'objectif de préservation de la ressource il est nécessaire de réinstaurer un quota de pêche sur les vénus. En effet depuis 2010 ce quota n'était plus indiqué dans la délibération d'exploitation. Guy a consulté les pêcheurs et les retours de ceux-ci sont favorables à limiter les quantités à pêcher. 10 navires ont pêché l'an dernier.

A l'unanimité les pêcheurs sont favorables pour instaurer un quota de 3 T/jour (sous respect du permis de navigation) et 5 jours de pêche par semaine.

Mrs GUERIN et DESHAYES précisent qu'ils ont une prévision de marché de 1400 T.

Il y a 1 opérateur pour la transformation des produits, mais basé sur 2 sites, l'Espagne et l'Angleterre. Le plus fréquemment les camions partent vers l'Espagne (jusqu'au jeudi) et parfois s'il n'a pas été possible de faire les 4 expéditions vers l'Espagne pour cause de mauvaises conditions météorologiques la pêche du vendredi part alors vers l'Angleterre.

David SELLAM s'inquiète d'une augmentation du volume de captures puisque la première délibération Bivalves prévoyait un quota de 2T/jours, il demande que soit vérifié l'existant et que le SMEL puisse faire un suivi de ressource.

- Critères d'attribution des licences CSJ (licences Bretagne)

Catherine PAUL souligne qu'il n'y a pas de critères différents entre les pêcheurs Normands et Bretons pour les attributions de licences.

David SELLAM suggère de favoriser les pêcheurs qui ont le moins grand nombre de licences.

Guy MONTREUIL souhaiterait que les armateurs non embarqués et retraités ne puissent pas se voir renouveler leur licence dès lors qu'ils vendent leur navire.

Catherine propose de travailler comme en ME avec des critères de points.
1 point armateur embarqué, 1 point pour le permis de navigation, 1 point pour non titulaire d'une licence arts dormants, 1 point pour l'antériorité de la demande ; la répartition des attributions en ME se fait 50 % en ND1 et 50 % en diversification.

Guy souhaite que ce système de point corresponde au secteur Ouest Cotentin, il est nécessaire de privilégier l'armateur embarqué et la proximité du gisement.

Catherine propose de rédiger un courrier au CRP Bretagne et au CDPM 22 pour leur demander d'étudier une augmentation du contingent de licences sur le gisement de SB.

- Taille de la CSJ - augmentation à 11 cm dans les 2 ans.

Catherine précise que la demande doit être faite près de la commission coquillages du CNPM et l'augmentation de la taille doit concerner toute la Manche Ouest.

David SELLAM souligne qu'il faut 3 ans en MW pour que la CSJ atteigne la taille de 11 cm contre 2 ans en ME. Une réflexion sur SB est en cours pour augmenter la taille de la CSJ à 10.5 cm qui serait d'après les rapports de l'IFREMER serait la taille maximum à atteindre.

Pour Raphaël SAUVE une augmentation de la taille permettrait une meilleure valorisation du produit.

Yann GROSSE précise que dans la zone d'ensemencement, les $\frac{3}{4}$ des CSJ pêchées le sont à 11 cm.

David SELLAM revient sur le risque qu'une augmentation à 11 cm ne permette pas de laisser suffisamment de reliquat sur le fond pour pêcher pendant 3 ans.
L'augmentation à 10.5 cm semble cohérente.

Les membres de la commission sollicitent Laurence HEGRON MACE pour déterminer le temps de pousse entre 10.2 cm et 11 cm.

Le CNPM sera sollicité pour dans un premier temps une augmentation de la CSJ à 10.50 cm.

- Proposition d'augmentation de la cotisation ensemencement.

Guy MONTREUIL propose une augmentation de 500 € de la cotisation, uniquement pour les titulaires de la licence sur la totalité du gisement.

Cette augmentation permettrait d'augmenter les semis de printemps et également d'envisager de pérenniser l'avenir de l'écloserie. Les résultats 2017 de l'écloserie sont à l'équilibre, cependant la coopérative reste fragile et il ne faudrait surtout pas que celle-ci soit reprise par les conchyliculteurs.

Catherine informe les membres de la commission que la licence nationale sera augmentée de 300 € pour la prochaine campagne.

A l'unanimité les membres de la commission sont favorables à cette augmentation, la licence Corbières restant à l'identique.

- **Semis 2018 et pêches expérimentales.**

Les semis se dérouleront en mai et en octobre.

Laurence HEGRON MACE précise que sur les auto échantillonnages menés sous la halle à marée de Granville 85 % de taux de recaptures de CSJ de semis ont été identifiés.

Il y a beaucoup d'invendus et il serait peut-être judicieux d'ouvrir plus tard l'an prochain (mars).

Lors d'un échantillonnage de CSJ sur le MONACO DU NORD, beaucoup de CSJ de semis ont été identifiées et il s'avère que les coquilles ont été pêchées dans le Nord du Bœuf, Jimmy ayant communiqué les points de la pêche.

Les pêches expérimentales pourraient se dérouler fin mai et fin septembre.

- **Praires : projet de modification du quota pour les fêtes de fin d'année.**

4 catégories de quotas aux tonneaux sont applicables pour les fêtes de fin d'année.

Navires de 0 à 20 tonneaux	450 kg
Navires de 20 à 25 tonneaux	500 kg
Navires de 25 à 30 tonneaux	550 kg
Navires de plus de 30 tonneaux	600 kg

Le projet de modification présenté par Guy MONTREUIL porterait sur l'application d'un quota à la longueur du navire : navires inférieurs à 11.99 m et navires de 12 m et +.

Navires inférieurs à 11.99 m	500 kg
Navires de 12 m et +	600 kg

Globalement il n'y aura pas d'augmentation significative de l'effort de pêche.

Les pêcheurs n'ont pas spécialement d'avis sur cette proposition. Le sujet sera réexaminé lors de la prochaine commission.

- **Questions diverses.**

En l'absence de questions diverses, la réunion s'achève à 16 h 45.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
Guy MONTREUIL